

# REGLEMENT COURSE PEDESTRE DU PONT DU DIABLE - YANNICK MONTUS

## DIMANCHE 4 juin 2017

### 1 - DEPART :

Rue du Logis vert, devant la salle des fêtes :

**7 km départ 9 heures 00**

**14 km départ 8 heures 45**

### 2 - ARRIVEE :

Devant la salle des Fêtes, 11h 00 (dernier délai)

### 3 - PARTICIPANTS :

7,033 km: nés en 2001 (cadet) et avant.

14,066 km: nés en 2001 (cadet) et avant

### 4 - INSCRIPTIONS:

**Par courrier :** Les inscriptions sont à envoyer à :

**Mr Lionel MENET 101 TER Rue des Cendrilles, 17200 ROYAN.**

**Par internet :** Sur le site Internet de l'AC St Palais-sur-Mer [www.acsaintpalaisurmer.com](http://www.acsaintpalaisurmer.com)

**Inscriptions en ligne "chronosport"**

**Sur place :** Salle des Fêtes de St Palais-sur-Mer

Samedi 3 juin 2017: de **15h00 à 18h30**

Le jour de la course : de **7h00 à 8h00.**

**Clôture des Inscriptions: 8h00**

**Tarifs :** 7 km : 10€ (14 € le jour de la course)

14 km : 14€ (18 € le jour de la course).

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de "A.C. Saint Palais sur Mer"

**Retrait des dossards:** A la salle des fêtes de St Palais/mer

Samedi 3 juin de 15h 00 à 18h 30

Dimanche 4 juin à partir de 7h jusqu'à 8h 30

### **EPREUVES OUVERTES AUX CONCURRENTS DETENTEURS:**

- d'une **licence FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.

- d'une **licence sportive** délivrée par une **fédération agréée**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la *non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.*

- d'une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation.

- d'une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

- d'un **certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

**IMPORTANT:** Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

**Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et visible de face.** L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident suite à ce type de situation.

#### **5 - PARCOURS:**

Chemins côtiers et routes goudronnées, passage sur le sable (plage du Platin).

Chaque carrefour sera protégé par un ou deux commissaires.

Présence de policiers municipaux

Distances : 7,033 km (une boucle),  
14,066 km (deux boucles)

**Distance :** mesurée avec roue de géomètre.

Signalétique au sol

**Repérage Kilométrage :** tous les kilomètres.

**Ravitaillements:**

**Course 7km :** km 3,7 et arrivée. Épongeage km 4.

**Course 14km :** km 3,7 ; km 7 ; km 10,7 et arrivée. Épongeage km 4 ; km 11

**Accompagnateurs :** non autorisés pour des raisons de sécurité.

**LES CONCURRENTS S'ENGAGENT A RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE.**

#### **6 - ASSURANCE:**

**Individuelle accident :** Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Assurance :** responsabilité civile, les organisateurs sont couverts par une police souscrite à la Mutuelle de Poitiers.

#### **7 - SURVEILLANCE MEDICALE:** Pompiers, Croix rouge (2 postes) et Médecin.

#### **8 - RECOMPENSES:**

Lots aux 600 premiers inscrits.

Lots aux 10 premiers au scratch, Hommes et Femmes de chaque course.

Lots aux premiers de chaque catégorie Hommes et Femmes.

Pas de cumul des récompenses.

Challenge du nombre : l'équipe la plus représentée sur l'ensemble des deux courses.

#### **9 - DOUCHES :** Salle omnisports de ST PALAIS SUR MER

Rue des ormeaux

17420 St Palais sur Mer.

#### **10 - COURSES DES ENFANTS (gratuite)**

**Les enfants nés après 2010 ne sont pas autorisés à participer.**

Minime : Nés entre 2002 et 2003

Benjamin : Nés entre 2004 et 2005

Poussin : Nés entre 2006 et 2007

**Départ 10H 30** devant la salle des Fêtes.

Eveil athlétique : Nés entre 2008 et 2010. **(Ronde des enfants)**

**Départ 10H 45** devant la salle des Fêtes.

**Inscriptions:**

**Par courrier:** envoyer avant le vendredi 2 juin 2017 à  
**MR Lionel MENET 101 TER rue des Cendrilles 17200 Royan**

**Sur place :**

Le samedi 3 juin 2017: **15h00 à 18h30** à la salle des fêtes

Le jour de la course : de **7h00 à 10h00**.

**Clôture des Inscriptons : 10h00**

**IMPORTANT:** Les enfants doivent être détenteurs d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Tous les enfants mineurs devront avoir une autorisation parentale dûment remplie et signée par un des parents (père ou mère).

Autorisation parentale en bas du bulletin d'inscription.

**11 - LOI " INFORMATIQUE ET LIBERTE "**

Les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA.

**EN CAS DE LITIGE, SEUL LE COMITÉ ORGANISATEUR EST HABILITÉ À JUGER.**

**Contacts course 7 et 14 km :**

MENET LIONEL	06 48 20 94 82	<a href="mailto:lionel.menet@laposte.net">lionel.menet@laposte.net</a>
GALERON MAITE	06 77 35 40 79	<a href="mailto:maité.galeron@wanadoo.net">maité.galeron@wanadoo.net</a>

**Contact course des enfants:**

FRANCOIS Christian	06 10 71 47 27	<a href="mailto:francoismarieclaud@yahoo.fr">francoismarieclaud@yahoo.fr</a>
--------------------	----------------	--